



Janvier 2018

Le mot du maire

Madame, Monsieur, chers habitants,

*Avec la fin des travaux de rénovation de notre église et l'aboutissement d'un imbroglio administratif pour une dizaine de familles, l'année 2017 pourrait se résumer par une citation de Nelson Mandela : « **Cela paraît toujours impossible, jusqu'à ce que ce soit fait** ».*

Plusieurs fois remisé dans les tiroirs ces 15 dernières années pour cause de financement, le projet de rénovation de l'église a pris forme à partir de 2014. En étroite collaboration avec le conseil presbytéral nous avons concrétisé des travaux basés sur un diagnostic établi par un architecte du patrimoine. Et même si d'entrée les sommes à engager s'avéraient importantes, le montant des travaux réalisés en atteste, nous n'avons jamais voulu d'une rénovation au rabais. D'autant plus qu'il s'agissait de notre patrimoine que les générations d'avant ont su préserver. Le patrimoine reste, nous passons et pendant que nous passons une de nos missions est de le sauvegarder parce qu'il participe à notre identité.

La rénovation, tout en respectant la sobriété du lieu, est plutôt réussie, les échos qui nous parviennent en attestent. Elle fera, je n'en doute pas, la joie des paroissiens, mais aussi de ceux qui n'éprouvent pas le besoin de partager leur foi, mais qui lors d'événements marquants de leur vie viendront y célébrer des joies en famille mais malheureusement aussi chercher le réconfort les jours de peine. Un patrimoine qui intéresse désormais au-delà des frontières de notre village. Les visites se multiplient avec notamment les amis de la maison du Kochersberg qui dans le cadre de leur AG en mars prochain consacreront une ½ journée à la visite de l'édifice.

*Je voudrais ici remercier publiquement tous les contributeurs : le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire, la Région avec le plan de relance économique, l'Etat pour la mise aux normes handicap, la Cocomo par l'intermédiaire du plan de solidarité, Mme Sophie Rohfritsch pour l'aide parlementaire et la Fondation du Patrimoine. Au même titre je remercie Mme Lorentz Marie-Louise qui par son legs est à la naissance du projet. **Merci aussi à toutes celles et à ceux qui par un don à la Paroisse ou à la Fondation du Patrimoine ont contribué à rendre l'impossible possible.***

Le 1^{er} décembre 2017, le Sous-Préfet a pris un arrêté qui autorise la modification des limites de notre ban communal avec celui de la commune voisine de Furdenheim. Ainsi, il met fin à une situation administrative embarrassante pour une dizaine de familles de la rue de la Gare. Elles habitaient officiellement à Furdenheim mais l'adresse administrative était Hurtigheim. Les impôts étaient payés à la commune de Furdenheim, la mairie de Hurtigheim, géographiquement plus proche, s'occupait du reste. En contrepartie les habitants n'avaient pas droit de cité à Hurtigheim lors des recensements, encore moins lors des élections municipales. Pendant des décennies tout le monde s'en accommodait tant bien que mal. Une situation qui peut prêter à sourire, un peu moins les intéressés.

Le sujet était resté tabou entre les 2 communes suite à un contentieux survenu il y a pratiquement un siècle. Le litige concernait déjà les limites entre nos bans communaux. A l'époque, il a été réglé juridiquement en faveur de notre commune. Furdenheim a dû nous céder une partie de son ban, certes avec une compensation financière, mais contre son gré, occasionnant des rancœurs inavouables transmises de générations en générations.

C'est ainsi, qu'au plus tard, à chaque élection municipale le côté juridique de la situation resurgissait. On l'évoquait, toujours séparément, se contentant du présent, pour ne pas réveiller les vieux démons. En 2008, une première tentative de négociation de notre part était restée vaine. Ce n'est qu'en 2014, après les dernières élections que des négociations sérieuses ont pu être envisagées. Assez rapidement nous avons trouvé un accord; néanmoins plus de trois ans ont été nécessaires pour régler le côté administratif et juridique de la cession. Au final, d'un commun accord, la commune de Furdenheim nous cède 4 hectares moyennant une contrepartie financière échelonnée sur 20 ans.

Je voudrais ici remercier sincèrement le Maire de Furdenheim Marc Hermann, ses adjoints et ses conseillers qui ont répondu favorablement à notre initiative. Les remercier pour les échanges constructifs tenus entre nous pour trouver un accord dans le seul but d'améliorer le quotidien des habitants concernés. Certes il a fallu plus de 50 ans, les premières maisons datent de 1960, pour trouver une solution à un problème qui était encore du ressort de l'utopie, voire de l'impossible, il n'y a pas si longtemps. En réponse à ce long délai permettez-moi de partager une citation de F. Nansen, diplomate norvégien et Prix Nobel de la Paix en son temps : « Ce qui est difficile prend du temps, ce qui est impossible en prend un peu plus »

Cette année, l'embellissement inédit du village à l'approche de Noël ne vous a sans doute pas échappé. Les intersections, accotements, et espaces verts ont revêtu leurs couleurs de fêtes et ont accueilli, pour quelques semaines, de sympathiques bonshommes de neige, pères-noël bienveillants, de solides sapins, et des lutins tout de bois vêtus. Le parvis de l'église a même accueilli une crèche sculptée à la main, qui révélait chaque nuit, sa splendeur, à la lueur des guirlandes.

C'est pourquoi je voudrais remercier, les conseillers qui étaient à l'origine de ce projet, ceux qui se sont joints à eux pour les épauler, le personnel communal et **tous les habitants** qui ont contribué à ces décorations de Noël.

Que tous ceux qui ont fourni du matériel, des matières premières, des locaux pour l'organisation des ateliers et le stockage des œuvres, soient remerciés.

Merci à ceux qui ont coordonné, organisé, planifié, bricolé et installé.

Et enfin à ceux qui ont imaginé, dessiné, créé, découpé, scié, coloré, qu'ils aient

participé de très près à la fabrication, ou simplement donné un coup de main ponctuel, nous adressons **un grand merci au nom de la Commune !**

Je tiens aussi à remercier René et Claude mes deux adjoints qui m'épaulent tout au long de l'année ainsi que tous les conseillers qui sont à mes côtés et me soutiennent sur les différents projets et réalisations.

À l'aube de cette nouvelle année 2018, permettez-moi encore de vous présenter, au nom de tous les conseillers municipaux, du personnel communal, et en y associant mon épouse, nos meilleurs vœux. Que cette nouvelle année vous apporte, à vous et à vos proches, réussite, bonheur, joie et santé.



Esch wensch Eich e glectfliches Neies Johr
Votre Maire, Jean-Jacques RUCH

LA MAIRIE COMMUNIQUE



Rappel des principales décisions prises par le Conseil Municipal en 2017

(il est à noter que l'intégralité des PV de réunion est affichée à la mairie et à l'école après chaque conseil)

En séances du 6 février et du 13 mars 2017

- **Aménagement foncier.** : Le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier. M Jean-Michel GOOS et M. Guillaume JUNG ont été élus membres titulaires, Mme Marie-Eve MORITZ membre suppléante. La commission intercommunale d'aménagement foncier a la charge de piloter le remembrement sur les quatre communes de Stutzheim-Offenheim, Dingsheim, Griesheim-Sur-Souffel et Hurtigheim, dans le cadre de l'aménagement du contournement ouest de Strasbourg. Le périmètre du remembrement est aujourd'hui arrêté.



- **Circulation douce rue des Forgerons/rue de l'Ecole** : Le Conseil municipal a décidé d'acquiescer un emplacement réservé prévu au PLU pour élargir la liaison en circulation douce entre la rue de l'Ecole et la rue des Forgerons. Un passage de 3 mètres de large sera ainsi aménagé entre les deux axes.

- **Communication** : Suite au constat d'obsolescence de plusieurs fonctions du site internet actuel www.hurtigheim.fr le conseil municipal a décidé de le moderniser. Au courant du 1er semestre 2018, le nouveau site internet sera opérationnel et compatible avec la navigation pour smartphone.
- **Résultat budgétaire 2016** : Le compte administratif 2016 a été approuvé le 13 mars 2017. Le résultat final présente un excédent de clôture de 326 703,39 € en section de fonctionnement et de 28 169,46 € en section d'investissement.
- **Vitesse** : Pour la sécurité de tous, le conseil municipal a décidé de fixer la vitesse limite dans le village à 40 km/heure. Un arrêté municipal a été pris le 13 mars 2017 afin d'appliquer cette nouvelle réglementation.



En séances du 10 avril et du 29 mai 2017

- **Rénovation de l'église** : Les derniers avenants relatifs au marché public de rénovation de l'église ont été adoptés, notamment pour le lot 6 « menuiseries intérieures » afin de valider l'achat de nouveaux bancs. Le chiffrage total des travaux, à l'issue du chantier s'élève à 491 286,33 euros TTC.

- **Budget 2017** : Le budget primitif 2017 a été approuvé pour un montant de 569 881,85 euros en section de fonctionnement, et de 672 077 € en section d'investissement. Les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, sont maintenus à leur niveau antérieur.
- **Ressources Humaines** : Anthony SCHMITT, agent technique communal ayant réussi l'examen professionnel pour accéder au grade supérieur, le Conseil Municipal a créé un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe afin qu'il puisse être nommé. Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est mis en place pour la filière administrative, en attendant que les arrêtés d'application paraissent également pour la filière technique. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels est finalisé et validé par le Conseil Municipal. Un plan de prévention de ces risques est mis en place.



En séances du 4 juillet et du 18 septembre 2017

- **Sécurité Civile** : Le Plan communal de sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ont été approuvés par le Conseil Municipal et transmis à la Préfecture pour contrôle de leur conformité avec la loi en vigueur. Leur teneur a été validée par les services Préfectoraux à l'automne 2017.
- **Cyclone Antilles** : Suite aux ravages de l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy aux Antilles, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de secours d'urgence de 500 euros à la Fondation de France chargée de collecter les dons.



aux opérations de porte-à-porte.

- **Recensement** : Le conseil municipal a désigné René URBAN pour assurer le rôle de coordinateur communal du recensement qui se tiendra dans la Commune du 18 janvier au 17 février 2018. Deux agents recenseurs ont été nommés afin de procéder

- **Travaux** : Le Conseil Municipal a attribué les travaux d'aménagement de l'impasse de la Carrière à l'entreprise Denni Legoll pour un montant TTC de 31 452,60 euros. L'enrobé a été posé et les travaux sont à présent terminés. En séance du 23 octobre, le Conseil Municipal a entériné le projet de réaménager l'ilot central sur la Route des Romains, afin de créer un accès aux terrains actuellement en construction. La maîtrise d'œuvre pour le déplacement de l'ilot a été attribuée au bureau d'étude M2I Meyer Ingénierie à Wingersheim. L'arpentage et l'étude préalable sont actuellement en cours. Les travaux débuteront au cours du 1^{er} semestre 2018.

En séances du 23 octobre et du 4 décembre 2017



- **Cycle de l'Eau** : Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à la Communauté de Communes. Une commission intercommunale a été créée pour piloter cette mission. Christian WAGNER est désigné pour représenter la Commune à cette commission. Le SDEA d'Alsace Moselle est mandaté par la Cocoko pour assurer l'exploitation et la gestion technique des milieux aquatiques.

- **PLUI** : Le plan local d'urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration à la Communauté de Communes. Ce travail d'équipe qui regroupe des acteurs locaux tels que les Maires des 33 villages, mais aussi les services Départementaux et Préfectoraux, a abouti, à l'automne à la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI. Les conseillers municipaux ont approuvé les orientations du PADD qui s'articulent autour de l'urbanisation, en priorité, des espaces encore libres au sein des zones urbanisées tout en préservant de toute urbanisation les îlots verts qui persistent, en cœur de village. Des outils de protection adaptée des corps-de-ferme remarquables seront mis en œuvre afin de préserver le patrimoine bâti. Des extensions des zones agricoles constructibles seront possibles en cas de choix pertinents de sortie d'exploitation par les agriculteurs. Le renforcement des équipements de loisir est l'une des orientations de ce PADD. La possibilité sera donnée aux communes qui le souhaitent de pouvoir aménager de petites structures de proximité qui répondent à l'intérêt général. Le conseil municipal a souhaité que la sécurisation de la traversée des communes, via la gestion du stationnement et la limitation de vitesse, soit intégrée dans le PADD. De même que le développement du covoiturage qui doit être considéré comme une priorité, au même titre que la densification des transports collectifs, pour réduire le trafic sur les axes routiers menant à l'Eurométropole.



- **Transfert de ban avec Furdenheim** : Suite à l'accord trouvé avec la Commune de Furdenheim en 2014, et à l'enquête publique conduite du 20 février au 7 mars 2017 afin de recueillir l'avis des habitants, dans les deux communes, le Préfet du Bas-Rhin a pris un arrêté le 1er

décembre 2017 afin d'entériner la modification des limites territoriales de la Commune de Hurtigheim. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les neuf habitations qui se trouvaient rue de la Gare, auparavant sur le ban de Furdenheim sont désormais rattachées à Hurtigheim. Le géomètre a été mandaté pour réaliser le plan d'arpentage qui permettra l'inscription au Livre Foncier, et le transfert définitif au cadastre.

- **Cimetière** : Le conseil municipal a donné son accord pour la reprise de six concessions à l'état d'abandon qui n'étaient pas identifiées sur le plan communal datant de 1943, ni sur celui établi en 1989. Cette procédure s'est justifiée du fait qu'aucune information n'est parvenue à la mairie suite au placement d'étiquettes sur les tombes en 2010, et qu'aucun entretien n'a été fait ces dix dernières années.

Votre conseil municipal

Les élu(e)s : (de gauche à droite) M. Poutiers Mikael, Mmes Haessig Fabienne, Forrler Nathalie, M Goos Jean-Michel, Mme Piecko Suzy, M Grimm Claude (2^{ème} adjoint), Ebersold Jean-Michel, Ruch Jean-Jacques (maire) Wagner Christian, Urban René (1^{er} adjoint), Sanchez Vincent, Mme Hoffmann Anne-Marie, M Haessler Robert, Jung Guillaume et Diemer Thomas.



L'information par courriel vous intéresse?

Nous rappelons que nous pouvons vous informer par courriel (infos diverses). Pour cela il suffit de nous contacter par l'intermédiaire de votre messagerie en adressant un courriel à: mairie@hurtigheim.fr dans lequel vous mentionnez votre volonté d'être informé par ce biais.

En optant pour ce choix vous ne serez pas privé des distributions « papier ».



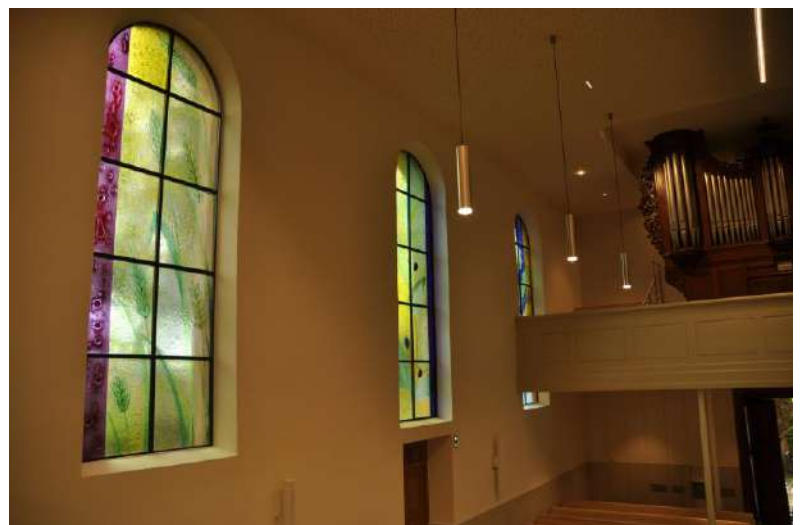
Principaux travaux réalisés en 2017



Aménagement de l'impasse de la Carrière



Rénovation intérieure de l'église avec création de nouveaux vitraux

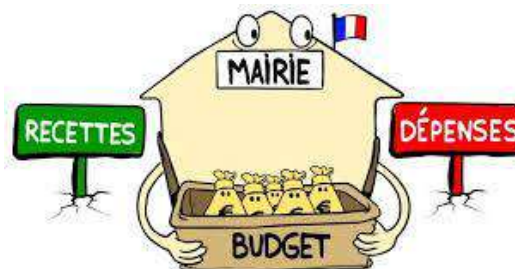
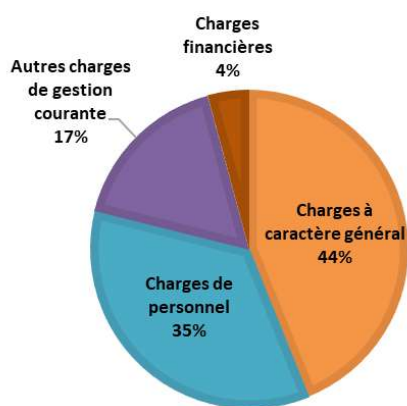


LES FINANCES COMMUNALES 2017

Prévisions et réalisations

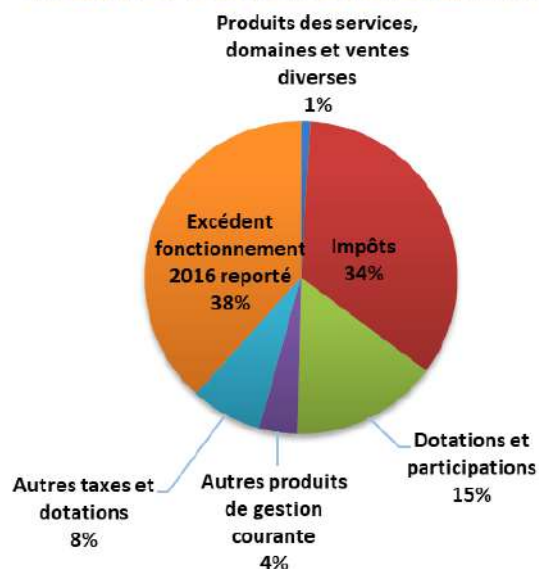
Dépenses de fonctionnement 2017	Prévisions	Réalisé
Charges à caractère général	152 522 €	137 899 €
Charges de personnel	112 120 €	110 098 €
Autres charges de gestion courante	55 897 €	53 041 €
Charges financières	13 220 €	13 218 €
Dépenses imprévues	20 639 €	
Dépenses diverses	5 484 €	
Virement à la section d'investissement	210 000 €	
Total	569 882 €	314 256 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017



Recettes de fonctionnement 2017	Prévisions	Réalisé
Produits des services, domaines et ventes diverses	3 620 €	6 001 €
Impôts	195 615 €	203 368 €
Dotations et participations	79 685 €	90 193 €
Autres produits de gestion courante	20 000 €	23 395 €
Autres taxes et dotations	42 050 €	43 947 €
Excédent fonctionnement 2016 reporté	227 912 €	227 912 €
	568 882 €	594 816 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017



Dépenses d'investissement 2017	Prévisions	Réalisé	RAR
Remboursement d'emprunt	24 400	24 396	
Frais logiciels informatiques	5 000	3 137	
Réserves foncières	20 000	510	
Dépenses imprévues	4 399		
Opérations d'équipement			
Groupe scolaire			
Eglise	388 489	354 270	20 000
Autres bâtiments communaux	10 000	4 567	
Cimetière			
Réseau éclairage public	50 000		
Réseau voirie	120 000	32 353	
Réseaux eau et assainissement	44 139	27 818	5 000
Avances versées sur travaux église	14 307		
Dépenses diverses	5 650	915	
Total	686 384	447 966	25 000

Recettes d'investissement 2017	Prévisions	Réalisé	RAR
Fonds de compensation TVA	53 756	45 886	
Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement	25 000	40 939	
Subvention Etat - DETR rénovation église	12 180	3 660	8 520
Subvention COCOKO église	10 000	10 000	
Subvention départementale rénovation église	63 089	30 353	32 736
Subvention départementale travaux voirie	6 091	8 496	
Subvention Etat -fonds de soutien rénovation église	5 000		5 000
Aide parlementaire et autre participation -église	140 000	16 000	124 000
Subvention Région - rénovation église	20 000	20 000	
Excédent d'investissement reporté 2016	28 169	28 169	
Récupération avances versées sur travaux église	14 307	14 307	
Amortissement			
Excédent de fonctionnement capitalisé	98 792	98 792	
Virement de la section de fonctionnement	210 000		
Total	686 384	316 602	170 256



Vous êtes régulièrement informé des actions que mène la Communauté de Communes à travers le « Cocoriko » qui paraît trimestriellement. Néanmoins il nous paraît utile de faire quelques rappels concernant le traitement des déchets.

Chaque famille qui emménage dans notre commune doit se faire inscrire au Trèfle à Truchtersheim.

Elle sera alors dotée :

- d'une poubelle grise 120 l (ordures ménagères). Il est possible d'être doté d'une 2^{ème} poubelle qui sera facturée au même prix que la 1^{ère}.
- d'une poubelle avec couvercle jaune (papier, carton, bouteilles plastique et canettes)
- d'un badge donnant accès aux 2 déchetteries situées à Dossenheim et à Pfulgriesheim.

Logement neuf 1^{ère} dotation : les poubelles et le badge sont à récupérer au Trèfle à Truchtersheim. En cas de difficultés notamment au niveau du transport des poubelles vous pouvez prendre contact avec la mairie.

Logement existant (changement de locataire) : au moment de l'inscription au Trèfle, il faudra préciser le numéro de la poubelle grise (la poubelle jaune n'est pas numérotée) dont le logement est doté. La puce sera alors activée à distance pour permettre au camion de la vider. Tant que cette opération ne sera pas faite, le camion ne reconnaîtra pas la poubelle et la laissera sur place.

Nous rappelons qu'il est dans l'intérêt des **familles qui déménagent** de prendre contact avec les services de la Communauté de Communes au Trèfle pour arrêter la facturation du service.

Fréquence du Ramassage des déchets,

En 2018, le calendrier de ramassage s'établit comme suit :

- le camion de ramassage pour les ordures ménagères (poubelle grise) **passera tous les mardis** (sauf jour férié).
- le camion de ramassage pour les papiers, cartons, matière plastique et canettes (couvercle jaune) passera le **jeudi les semaines paires** (sauf jour férié). 1^{er} ramassage 2018 : 11 janvier puis tous les 15 jours.

Un calendrier de collecte pour toute l'année 2018 vous a été distribué. Nous en tenons aussi à votre disposition à la mairie.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, s'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes suivant ce jour férié sont décalées d'une journée jusqu'à la fin de la semaine. Ainsi, si le jour férié est un lundi, la collecte du lundi est reportée au mardi, la collecte du mardi est reportée au mercredi, et ainsi de suite jusqu'à la collecte du vendredi qui est reportée au samedi.



Exemple : si lundi est férié

Jour	Collecte
Lundi férié	x
Mardi	Collecte du lundi
Mercredi	Collecte du mardi
Jeudi	Collecte du mercredi
Vendredi	Collecte du jeudi
Samedi	Collecte du vendredi
Dimanche	x
Lundi	Collecte du lundi
Mardi	Collecte du mardi
Mercredi	Collecte du mercredi

Exemple : si jeudi est férié

Jeudi férié	x
Vendredi	Collecte du jeudi
Samedi	Collecte du vendredi
Dimanche	

La facturation est semestrielle :

- La part fixe (abonnement au service) est de 70 €, (50 € pour une personne vivant seule) pour une poubelle de 120 litres pour 8 levées. Chaque levée supplémentaire est facturée à 1,50 €. Les 10 premiers kilos collectés durant le semestre sont compris dans la part fixe, les suivants sont fixés à 0,15 € le kilo.
- Pour les logements collectifs la part fixe est de 56,50 € par logement. Les levées sont facturées à 1,50 € dès la première levée et le kilo est à 0,15 €
- Les poubelles avec couvercle jaune sont levées tous les 15 jours (voir modalités ci-dessous). Le nombre de levée n'a aucune incidence sur le prix.
- Les passages en déchetterie sont facturés à 2 € à partir du 14^{ème} passage. Les 13 premiers sont inclus dans la part fixe. Le badge est obligatoire pour chaque passage en déchetterie. En cas de perte, s'adresser à la Communauté de Communes qui :
 - désactivera le badge perdu
 - vous dotera d'un nouveau badge moyennant 30 €

Rappel des horaires d'ouverture des déchetteries de Dossenheim et Pfulgriesheim :

Jours	Eté*		Hiver*	
	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim
Lundi	14h - 18h	fermé	14h - 17h	fermé
Mardi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h & 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	14h - 17h
Jeudi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h & 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	fermé
Samedi	9h - 18h	9h - 18h	9h - 17h	9h - 17h

*Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 oct. /horaires d'hiver : du 1^{er} nov. au 31 mars

Conteneurs d'apport volontaire situés au début de la piste cyclable

Les conteneurs sont situés à l'entrée de la piste cyclable qui mène à Furdenheim.

Cela concerne la collecte du verre et des vêtements destinés à la Croix Rouge.

Il y a deux ans, les conteneurs papier ont été supprimés suite à la dotation généralisée d'une poubelle jaune par famille sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Si vous constatez que votre poubelle jaune de 120 l est trop petite vous pouvez :

- soit amener le surplus à la déchetterie.
- soit l'échanger contre une poubelle de 240 l à la Communauté de Communes.

Nous déplorons de plus en plus de dépôts d'objets divers y compris des déchets ménagers. Suite à ces incivilités qui se multiplient, nous avons décidé de déposer plainte à la gendarmerie à chaque fois qu'un fauteur a pu être identifié. Cette infraction est passible d'une amende de 2^{ème} classe pouvant aller de 150 à 1 500 €.

Le magasin CARAI déplore comme nous des dépôts sauvages autour ou dans leurs bennes à déchets situées à proximité de nos conteneurs. Nous rappelons qu'il est strictement interdit aux particuliers de déposer quoi que ce soit dans ces bennes.



Les ateliers proposés en 2018 : Alternatives aux pesticides

La Semaine des Alternatives aux Pesticides, organisée par la Mission Eau du SDEA en partenariat avec la Communauté de Communes du Kochersberg, revient, en 2018, avec un programme riche en animations. Compost, jardinage naturel, conception de produits « maison », spectacle jeune public, fabrication de gîtes à insectes, projection, etc. autant d'animations gratuites, pour découvrir de manière simple et ludique des gestes quotidiens pour protéger notre environnement.



Type atelier		Quand et où ?
Conception de produits naturels	Cosmétiques (maquillage, produits de beauté, etc.)*	Samedi 17 mars à 10h - MIK à Truchtersheim*
	Produits ménagers (lessive, nettoyant pour le sol, etc.)*	Samedi 17 mars à 14h - Quatzenheim* Mercredi 21 mars à 18h - Le Trèfle à Truchtersheim*
Jardinage naturel et biodiversité	Compost et jardin naturel (permaculture, etc.)*	Samedi 17 mars à 10h - Truchtersheim* Samedi 24 mars à 10h - Stutzheim-Offenheim* Vendredi 6 avril à 18h - lieu à définir* Samedi 7 avril à 10h - lieu à définir*
	Fabrication de gîtes à insectes*	Vendredi 23 mars à 18h - Kleinfrankenheim* Samedi 24 mars à 10h - MIK à Truchtersheim*
	Stammtisch	Jeudi 22 mars à 19h30 - MIK à Truchtersheim
Spectacles	Spectacle jeune public	Mercredi 21 mars à 14h - MIK à Truchtersheim
	Projection du film « Qu'est-ce qu'on attend »	Vendredi 16 mars à 19h30 - salle des fêtes de Berstett

*Réservation obligatoire au **03 88 69 60 30** ou par mail à environnement@kochersberg.fr en précisant vos coordonnées, votre adresse complète et le nombre de personnes souhaitant participer à l'atelier.



Accueillir, recevoir, héberger...avec quelles obligations ?

On les appelle gîte, meublé de tourisme, location de vacances ou encore chambres d'hôtes... Le principe de base est le même, accueillir dans sa propriété et à titre onéreux, des touristes, des gens de passage dans le Kochersberg pour des motifs divers.

Avec l'émergence de nouvelles plateformes en ligne (Airbnb, Abritel, Booking, le Bon Coin, etc...) cette activité s'étend et sa visibilité en est facilitée. Bon nombre de propriétaires décident alors de franchir le pas. L'occasion d'occuper plus largement une propriété, de faire de belles rencontres, de recevoir, de partager son amour pour l'Alsace et le Kochersberg, ses arts et traditions, son patrimoine, mais il ne faut pas oublier les devoirs.



Le propriétaire qui souhaite démarrer une telle activité est tenu à deux obligations :

- Déclarer cette activité auprès de la Mairie où se situe son bien,
- Déclarer l'activité auprès du Centre des Formalités des Entreprises (la CCI du Bas-Rhin).

Si cette activité - qui représente **plus de 450 lits** dans la **Communauté de Communes** - vous intéresse, si vous réfléchissez à aménager une partie de votre bien pour de la location touristique, sachez que l'Office de Tourisme peut vous accompagner.



IMPORTANT : Depuis le 1^{er} janvier 2017, les touristes hébergés sur le territoire sont soumis à la taxe de séjour et c'est aux propriétaires de ces hébergements de la récolter et de la déclarer. Une plateforme de télé-déclaration a été mise en œuvre par la Communauté de Communes dans cet objectif.



Pour toute demande d'information,
vous pouvez vous adresser à l'équipe de l'Office de Tourisme et d'Attractivité du
Kochersberg - L'esKapade
4 Place du Marché - 67370 TRUCHTERSHEIM
Tél: 03 88 21 46 92 - Courriel: contact@lebeaujardin.alsace

Relais des Assistants Maternels pour les habitants du Kochersberg-Ackerland



Interlocuteur privilégié des parents, des futurs parents et des assistants ou futurs assistants maternels agréés, le Relais Assistants Maternels-Parents-Enfants (RAM) a différentes missions qui lui sont confiées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Situé à Wiversheim, c'est un lieu :

- **d'animation** : il est accessible à toute personne habitant la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland et ayant un enfant de moins de 6 ans à sa charge. Des activités sont proposées sur place les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h15. Chaque enfant reste sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Une charte de vie du Ram est en cours de finalisation afin de transmettre aux nouveaux usagers, la "philosophie" du lieu d'accueil.

- **d'information** : il accompagne les candidats à l'agrément d'assistant maternel, les professionnels de la petite enfance, les employeurs et les futurs parents dans leurs démarches administratives. Il informe sur les différents modes de garde, propose des outils, etc.

- **de professionnalisation** : il propose aux assistants maternels des temps d'écoute leur assurant neutralité et confidentialité des échanges. Il valorise la profession en organisant des soirées thématiques, des temps de formation avec des partenaires, etc.

- **d'observation** : le Ram établit chaque année une analyse destinée à la CAF du Bas-Rhin qui suit ainsi l'évolution de l'accueil du jeune enfant sur notre territoire.

- **de soutien à l'exercice de la fonction parentale** : pour ce faire, dès la conception du projet, les élus ont accepté que les animations du Ram s'adressent également aux parents du territoire, qui, comme les assistants maternels, peuvent se sentir isolés. En 2018, il persévère dans ce sens en proposant une conférence sur la thématique "Devenir parents, ça s'apprend ?" (prévue en février 2018 - date précise à confirmer) et des ateliers destinés aux parents.

Le Ram, à travers l'accueil du public, remplit une **mission fondamentale qui est de créer du lien social** en s'adressant à tous, sans jugement, ni étiquette. C'est un service gratuit, financé par la CAF, la MSA, le Conseil départemental du Bas-Rhin et la Communauté de communes Kochersberg-Ackerland. Cette dernière a confié la gestion du RAM à l'association ALEF (Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation).



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas :

⇒ à contacter l'équipe par téléphone au 03.88.51.00.03. ou par mail :

ram.wiversheim@alef.asso.fr

⇒ à les rencontrer dans leurs locaux situés à Wiversheim au 3 rue de l'école (à côté de la salle des fêtes).

Ils se feront un plaisir de vous accueillir !

SIVOM Ackerland

Furdenheim - Hurtigheim - Quatzenheim

Notre regroupement pédagogique intercommunal (RPI) disperse actuellement ses 250 élèves sur 5 sites différents : certains élèves de maternelle sont scolarisés à Furdenheim, d'autres à Hurtigheim, tandis que les élèves d'élémentaire sont partagés entre l'école élémentaire de Furdenheim, l'école (rue de l'école) et l'école-mairie à Quatzenheim. Avec les nécessaires mises aux normes de la plupart des bâtiments, l'heure est venue d'offrir aux enfants des établissements mieux adaptés, tout en développant l'offre périscolaire extrêmement sollicitée par les familles.



Après étude, construire un pôle 'maternelle' d'une part, et un pôle élémentaire d'autre part a semblé préférable. 3 principaux arguments ont mené à ce parti pris :

- La question du transport scolaire devient extrêmement complexe lorsqu'il s'agit d'amener plus de 250 élèves sur un même site
- Il aurait été dommage de ne pas conserver les classes de maternelle existantes à Hurtigheim étant donné leur bon état, ainsi que les agréables espaces verts qui les entourent
- Le souhait a aussi été émis de préserver les toutes jeunes têtes blondes entamant leur scolarité en maternelle d'un trop grand groupe d'élèves.



C'est ainsi un ambitieux programme qui a pu être lancé grâce à la précieuse coopération de la Communauté de communes du Kochersberg, qui a accepté de porter administrativement et techniquement la construction des écoles pour le compte des 3 villages regroupés au sein du SIVOM Ackerland, et de compléter ces projets d'écoles par la création de périscolaires attenants.

A FURDENHEIM : le projet consiste en la construction d'un pôle élémentaire comprenant 7 classes, et un périscolaire de 100 places. Après un appel à concurrence, c'est l'Agence MW de Strasbourg qui a été retenue pour créer l'école élémentaire à Furdenheim, à côté de l'espace sportif de l'Union Kochersberg - Ackerland et au 'terminus' de la piste cyclable récemment créée depuis Quatzenheim. Il s'agit ainsi d'édifier d'une part 7 salles de classe, et d'autre part 3 ateliers et une salle de restauration permettant d'accueillir 100 enfants dans le cadre des activités péri/extrascolaires. Le coût prévisionnel global est de 3,5 millions d'euros hors taxes, qui seront assumés à hauteur de 60,6 % par les 3 villages dans le cadre du SIVOM Ackerland qui porte la compétence scolaire, et à hauteur de 39,4 % par la Cocoko en charge de la question périscolaire (la répartition est établie au prorata des surfaces dédiées à chaque entité). Les études sont actuellement en cours de finalisation ; les travaux démarreront dès la fin du printemps 2018 d'une durée de plus d'un an. .



A HURTIGHEIM : l'école existante sera rénovée et agrandie, pour accueillir deux classes supplémentaires, ainsi qu'un périscolaire de 40 places. Une salle de restauration sera également aménagée sur place et pourra accueillir 40 enfants. La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à l'Agence Tand'M Architectes de TRUCHTERSHEIM. L'aménagement intérieur du bâtiment a été prévu pour limiter les dépenses en mutualisant un maximum les espaces entre l'école et le périscolaire : salle de motricité, salle de repos, sanitaires, locaux techniques ainsi que les espaces extérieurs seront partagés entre les deux activités. Le projet représente 889,72 m² de surfaces utiles agrémentées par plus de 1 000 m² d'espaces extérieurs. Le coût global projeté est de 2,2 millions d'euros pour cette opération financée à 58,43 % par les 3 villages constitués en SIVOM pour la partie scolaire et à 41,57 % par la Cocoko qui s'occupe du volet périscolaire (la répartition a également été calculée au prorata des surfaces scolaires pour le SIVOM et périscolaires pour la Cocoko). Si le chantier de Furdenheim ne prend pas de retard, les travaux de Hurtigheim pourraient commencer à l'été 2019 pour s'achever un an plus tard.





Quelques Infos et Rappels

Prix de la location de la salle communale

Les tarifs pratiqués sont les suivants :

Pour les personnes domiciliées à Hurligheim :

50 € sans cuisine

130 € avec cuisine

Pour les personnes extérieures à la commune :

100 € sans cuisine

230 € avec cuisine

Une caution de **300 €** est demandée à la signature du contrat et une contribution supplémentaire de **15 €** est due en hiver pour le chauffage.

Il est rappelé que la salle peut contenir au maximum 50 personnes et **qu'aucune sous-location n'est acceptée.**

Attention, depuis le mois de juillet 2016, un parrainage par un habitant de Hurligheim est demandé pour les locataires ne résidant pas dans la commune.

Renseignements : M. URBAN René

Tel : 03 88 69 10 38 ou 06 71 21 18 79 et au secrétariat de mairie, tel : 03 88 69 02 09



Vous avez choisi de vous PACSER en 2018 ?

Toutes nos félicitations !

Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Vous avez le choix de faire enregistrer votre PACS auprès de l'Officier d'Etat Civil de votre Commune de résidence ou auprès d'un notaire (acte payant).

Si vous résidez à Hurtigheim et que vous souhaitez vous PACSER à la mairie, vous trouverez ci-dessous un petit **Memento** pour vous aider à constituer votre dossier de PACS.



Pour un ressortissant Français :

- **Convention de Pacs** : Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention. La convention doit être rédigée en Français et comporter la signature des 2 partenaires. Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un Pacs. Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le Pacs : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil. ». La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...). **Les partenaires peuvent utiliser ou non une convention-type (formulaire cerfa n° 15726*02)**



- **Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune** (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- **Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)** de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- **Pièce d'identité en cours de validité** (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Pour un ressortissant étranger :

- **Convention de Pacs** (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- **Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune** (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- **Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)** de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger, accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire. Selon le pays, l'acte doit être revêtu de l'apostille ou légalisé ou en est dispensé (s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat du pays émetteur de l'acte).
- **Pièce d'identité** (carte d'identité, passeport...) en cours de validité, délivrée par une administration publique (original +1 photocopie),
- **Certificat de coutume** établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger, ce certificat indique la législation en vigueur de l'État et les pièces d'état civil étrangères prouvant que le partenaire est majeur, célibataire et juridiquement capable.



- Si vous êtes né à l'étranger, un **certificat de non-Pacs** de moins de 3 mois, que vous pouvez demander au Service central d'état civil - répertoire civil à l'aide du formulaire [cerfa 12819*05](#).
- Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une **attestation de non-inscription au répertoire civil** pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. Elle doit être demandée par courrier, ou par courriel au Service central d'état civil - répertoire civil (en précisant ses noms, prénoms, date et le lieu de naissance et l'adresse à laquelle l'attestation doit être envoyée). Des documents complémentaires peuvent être demandés lorsque la demande est incomplète ou peu lisible.

Une fois votre dossier complété, vous pouvez le déposer en mairie aux heures d'ouverture. La date de signature du PACS sera déterminée lors du dépôt du dossier.

Pour tout renseignement et vous accompagner à constituer votre dossier, la mairie se tient à votre disposition au 03.88.69.02.09 ou par courriel à l'adresse mairie@hurtigheim.fr

Tous à vos postes : Les fréquences de la TNT changent



Le **27 mars 2018**, Hurtigheim sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération de fréquences hertziennes de la bande des 700MHz par les services audiovisuels, vers les services de téléphonie mobile à très haut débit. Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité.

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Afin de continuer à bénéficier de l'ensemble des chaînes, il faudra procéder à une **recherche de chaînes** à partir de la télécommande de son téléviseur, ou de son adaptateur TNT, comme cela avait déjà été fait le 5 avril 2016 lors du passage à la TNT Haute Définition.

Les gestionnaires de collectifs doivent quant à eux, dès à présent et avant le 27 mars 2018, s'assurer que l'antenne râteau collective est adaptée aux nouvelles fréquences qui seront utilisées à partir de cette date.

Des vidéos « tutoriel » et des modes d'emploi, par marque, expliquant l'opération de recherche de chaînes sont disponibles sur le site recevoirlatnt.fr et en appelant l'Agence Nationale des Fréquences au 09.70.81.88.18.

Recensement 2018 : Etes-vous prêts ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, et de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus la participation sera importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous

Le recensement aura lieu du **18 janvier au 17 février 2018**, deux agents recenseurs Thomas WAGNER et Naciba LABROUSSE passeront dans la Commune pour vous déposer les bulletins de recensement. Nous vous remercions de retourner vos questionnaires, ou répondre par internet, le plus rapidement possible après leur passage.

Le recensement par internet, c'est plus pratique !

- **Plus rapide** : Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec votre agent recenseur pour le retour des documents
- **Plus simple** : Vous êtes guidé tout au long du remplissage et le questionnaire s'adapte à vos réponses.
- **Plus écologique** : Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier !

Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr



Bon à savoir : Naciba et Thomas, vos agents recenseurs seront munis d'une carte officielle d'agent recenseur signée de la main du Maire, n'hésitez-pas à leur réserver votre meilleur accueil.



Combien de temps garder ses papiers ?

Les délais de conservation varient selon la nature des documents. Ils se présentent le plus souvent sous forme de papier ; ces documents originaux ont une valeur juridique. Des documents produits par un organisme privé ou public peuvent être envoyés par courrier électronique ou être mis à disposition sur un site internet au format numérique. Ces documents ont la même valeur juridique que les documents papiers originaux (à la différence des scans) et les mêmes durées de conservation.

Voici quelques exemples de durée de conservation de documents administratifs relatifs à votre quotidien. Rien n'empêche évidemment **de garder des documents plus longtemps**, notamment pour apporter si besoin est une preuve devant la justice.



DOCUMENTS BANQUE	DUREE DE CONSERVATION
Relevés de comptes, talons de chèque	5 ans
Contrat de prêts (immobilier et consommation) et autres justificatifs Tickets de carte bancaire (paiement et retrait)	2 ans à partir de la dernière échéance jusqu'à réception du relevé de compte
Convention de compte bancaire	Durée d'ouverture du compte
Chèque à encaisser	1 an et 8 jours (passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé, mais la dette reste due.
DOCUMENTS ASSURANCE	DUREE DE CONSERVATION
Contrat	Durée du contrat + 2 ans
Quittances, avis d'échéance, courriers, règlement	Date du document + 2 ans de résiliation preuves de règlement
Dossier de sinistre	10 ans
Assurance-vie	10 ans. Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
DOCUMENTS TRAVAIL	DUREE DE CONSERVATION
Contrats de travail, certificats de travail	Jusqu'à la fin de votre carrière
Fiches de paie	Toute la vie
Reçu pour solde de tout compte	3 ans
DOCUMENTS LOGEMENT	DUREE DE CONSERVATION
Titres de propriété	Permanente
Contrat de bail	Durée de location +35 ans
Attestation de vente	2 ans
Assurance habitation	2 ans après résiliation du contrat
Facture d'électricité, de gaz et d'eau	5 ans
Facture de téléphone (fixe+mobile) et internet	1 an
Factures liées aux travaux	10 ans (gros œuvre), 2 ans (petits travaux)
Certificat de ramonage	1 an
Attestation d'entretien annuel des chaudières	2 ans
DOCUMENTS IMPOTS ET TAXES	DUREE DE CONSERVATION
Déclaration de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans à partir de l'année qui suit l'année d'imposition
Avis d'impôts locaux et justificatifs exonération ou abattement	1 an. 3 ans en cas de dégrèvement
Déclarations ISF et justificatifs	4 ans

DOCUMENTS SANTE	DUREE DE CONSERVATION
Décompte de remboursement de la Sécurité Sociale et Mutuelle	2 ans
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à la liquidation de la retraite
Carte Vitale	Toute la vie
DOCUMENTS RETRAITE	DUREE DE CONSERVATION
Notification d'attribution	Toute la vie
Attestations de versement	5 ans
DOCUMENTS VOITURE	DUREE DE CONSERVATION
Facture d'acquisition	Tant que vous êtes propriétaire
Factures de réparation et entretien 2 ans (en cas de revente)	Durée de conservation du véhicule (+2 ans en cas de revente)
Contrat d'assurance automobile	2 ans
Contrat d'assurance automobile en litige	5 ans minimum (plus longtemps en cas de litige)
Constat amiable	jusqu'au règlement total de l'assureur

SOURCE : le site officiel de l'administration française. Plus d'informations sur www.service-public.fr

Déneigement



En cas de chute de neige, nous rappelons que chaque propriétaire est tenu de débayer le trottoir devant sa propriété.

Suite à l'obtention du label « Commune Nature » la commune encourage à modérer l'utilisation du sel de déneigement. Néanmoins, nous mettons du sel à votre disposition dans des bacs situés :

- devant la mairie
- devant l'atelier communal
- au cimetière

Le sel de déneigement, mis à disposition, doit uniquement servir à vous aider à dégager les lieux publics notamment les trottoirs.

Stationnement sur les trottoirs

Constatant régulièrement des stationnements qui gênent les autres usagers de la route (piétons, cyclistes et véhicules motorisés), il nous a semblé utile de rappeler quelques dispositions de l'article du code de la route qui traite du stationnement. **Il en découle que toute infraction peut être verbalisée, de même qu'elle peut faire l'objet d'une plainte d'un piéton en cas d'accident corporel.**

Extrait de l'article R417-10 du code de la route :

- 1) Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à **gêner le moins possible la circulation**
- 2) Est considéré comme gênant la circulation publique l'**arrêt ou le stationnement d'un véhicule**:
 - **Sur les trottoirs**, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons,
 - Sur les voies vertes les bandes et pistes cyclables ainsi qu'en bordure des pistes cyclables,
 - Sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transport public de voyageurs,
 - Au droit des bouches d'incendie.



CARNET DE FAMILLE

Naissances en 2017:

- Le 11 janvier : **Mélina HAK**, 53 route des Romains
Le 25 janvier : **Maël REEB**, 14 rue des Vergers
Le 13 février : **Lise KLEINPETER-STIEGLER**, 55 route des Romains
Le 24 février : **Léonie DANGUEL**, 5 rue des Vignes
Le 30 mai : **Valentin THOMAS**, 42 rue des Forgerons
Le 23 juin : **Modood MANSOOR-AHMED**, 2 route des Romains
Le 14 juillet : **Julien RENOUF**, 6 rue des Vignes
Le 21 juillet : **Valentin FAESSEL**, 31a Principale
Le 24 juillet : **Raphaël FRIONNET**, 12F route des Romains
Le 23 septembre : **Antoine SCHNEIDER**, 7a rue de la Paix
Le 13 octobre : **Adrien BILGER**, 8b route des Romains
Le 22 octobre : **Clémence JAECK**, 26a rue des Forgerons
Le 23 novembre : **Maël SCHATZ-RIEGEL**, 36 rue des Forgerons
Le 10 décembre : **Léon SPECHT**, 3 chemin du Vieux Moulin



Bon vent aux poupons et félicitations aux heureux parents !

Mariages en 2017 :



- Le 29 avril : **Sophie MICHEL et Vincent SANCHEZ**
8a rue de la Paix
Le 26 mai : **Caroline DUPRET et Basile HEIL**
3 rue de l'Ecole
Le 19 août : **Naciba LAMRINI et Jean-François LABROUSSE**
31a rue Principale
Le 9 septembre : **Céline SCHNEYDER et Emmanuel GASSER**
12 rue Principale
Le 30 septembre : **Audrey KRAEMINGER et Antoine VIRC**
53 route des Romains
Le 25 novembre : **Emma HAGENBACH et Sébastien BRUA**
3 chemin du Vieux Moulin

Joies et bonheurs aux nouveaux mariés !

Noces de Diamant :

Le 20 avril : Alfred et Marlise SCHINI, domiciliés 38 route des Romains, ont eu la joie de fêter leurs noces de diamant.

Noces d'Or :

Le 28 juillet : Annie et Rodolphe RIEHL, domiciliés 41 route des Romains, ont eu la joie de fêter leurs noces d'or.



Félicitations aux heureux jubilaires !

Décès en 2017:

Le 11 février : **Marguerite BRENNER née ZEIDLER** - 97 ans - 11 rue de l'Ecole

Le 17 février : **Christiane JUNG née JANUS** - 62 ans - 4 route des Romains

Le 18 mars : **Claude KLEIN** - 84 ans - 5 rue de la Paix

Le 3 août : **Georges HAESSIG** - 85 ans - 11 rue de la Paix

Le 12 novembre : **Rosette BRENGARD née PFISTER** - 86 ans - 30 rue de la Gare

Le 23 novembre : **Daniel BURGER** - 84 ans - 9 rue de la Gare

Le 7 décembre : **Alfred SCHINI** - 82 ans - 38 route des Romains

Nous exprimons toute notre sympathie aux familles en deuil



Entretien du cimetière : Tous concernés !

L'équipe municipale travaille d'arrache-pied pour que notre cimetière soit propre et digne de nos défunts. La Commune a été gratifiée, en 2014, du label « trois libellules » en récompense de notre engagement dans la démarche « Zéro phyto ». Cela signifie que pour éradiquer les herbes folles, le recours aux produits phytosanitaires est exclu. L'entretien des allées du cimetière se fait donc manuellement, en renouvelant l'arrachage. Cette méthode n'est efficace que si elle est réalisée régulièrement. Or nous déplorons chaque année la recrudescence des herbes folles autour des sépultures.



Nous vous rappelons que les concessions sont louées aux familles et que celles-ci sont tenues d'en assurer l'entretien, et le nettoyage, y compris de l'espace autour de la concession. Nous savons que vous appréciez de voir notre cimetière entretenu et propre au recueillement, alors nous vous encourageons fortement à nous aider à l'entretenir, c'est l'affaire de tous ! Nous relançons donc notre appel du dernier Flash-infos, et remercions d'avance toutes les personnes qui sont sensibles à notre démarche.

FETES et CEREMONIES

Inauguration de l'église rénovée

Le 8 octobre 2017, la population a été conviée par la mairie et le Conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Hurtigheim/Quatzenheim/ Wintzenheim à prendre part à l'inauguration de l'église rénovée. Le culte inaugural célébré par la Pasteur Claire De Lattre-Duchet a permis à



l'assistance de découvrir de façon ludique la signification des six vitraux de l'église. A partir de 11h00, les autorités civiles et ecclésiastiques ayant soutenu le projet, ont été amenées à prendre tour à tour la parole. Le Maire rappela la genèse de la construction de l'église et traça la parallèle avec le projet de rénovation pour ce qui est du délai de réalisation. La

cérémonie s'est achevée sur des notes conviviales avec le vin d'honneur servi Place de la Liberté et à la salle communale

Fêtes des voisins

Créée en 1990 afin de renforcer les liens de proximité et lutter contre l'isolement, la fête des voisins fait chaque année des émules à Hurtigheim.

Les habitants du lotissement Les Vergers en ont fait une tradition renouvelée chaque année depuis 3 ans. En mai, ce sont les résidents de la rue Haute qui ont partagé ce moment chaleureux et convivial.



Les habitants du collectif « La Garance » rue des Forgerons, ont également emboîté le pas pour se retrouver autour d'un barbecue. Nous remercions les organisateurs de ces événements qui tissent le bien-vivre ensemble auquel nous sommes sincèrement attachés.

Repas de Noël des aînés

C'est une salle joliment décorée aux couleurs de Noël qui attend les convives en ce 14 décembre en fin de matinée.

Après l'introduction faite par Madame la Pasteur Claire De Lattre Duchet, c'est le Maire Jean-Jacques Ruch qui prend le relais pour communiquer sur l'activité villageoise. Il propose un moment de recueillement en mémoire des personnes décédées durant l'année et pour celles absentes pour cause de maladie.



Il est alors temps de passer à table et déguster le succulent repas préparé par Roland Clauss et son épouse Annick. Avant le dessert, ce sont les enfants de l'école maternelle qui entrent en scène. Sous la houlette de Mélanie la directrice, de Marie-Hélène et Antoine les professeurs, secondés par les atsems Sylvie et Mélanie, les enfants présentent des chants de Noël rythmés. Après des applaudissements nourris, les enfants offrent à toutes

les personnes présentes des décors de table sous la forme d'une bougie sur une étoile en pâte à sel. Après de chaleureux remerciements, la commune leur offre le goûter avec des « Maeneles » et des clémentines.

Le temps est venu de laisser libre cours aux discussions entre voisins de table autour d'un verre de vin chaud et des « bredeles ». En fin d'après-midi des chants de Noël résonnent dans la salle et c'est le traditionnel « Stille Nacht » qui clôt une belle journée.

L'Association des aînés

Créée au printemps 2015, sous l'impulsion de la conseillère municipale Nathalie Forrler secondée par Christiane Urban et Josiane North, l'association des aînés poursuit son petit bonhomme de chemin. Une quinzaine de personnes se réunissent tous les 1^{er} mardi du mois dans la salle communale.

Ces rencontres appelées " kafeekrenzel " n'ont d'autres ambitions que d'être conviviales. Discussion, jeux, chant, bricolage, visite... et ceci autour d'un café-gâteaux sont proposés. Des excursions, des sorties au restaurant complètent le programme.

Après la galette des rois mardi 2 janvier, la prochaine rencontre aura lieu mardi 6 février suivie d'une sortie au restaurant au mois de mars.

**Rencontre des aînés
Tous les 1^{er} mardi du mois
Dans la salle communale à
partir de 14 heures**

**Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser
à Nathalie Forrler au 06.85.08.08.59**



2017, une année bien remplie à l'école maternelle !



Janvier



La fête des rois et des reines

Des enfants réjouis, autant de couronnes à fabriquer, 4 galettes à confectionner puis à partager, 4 fèves à trouver, 2 reines et 2 rois à couronner : la tradition est bien respectée !



La première neige de l'hiver et 3 nouveaux élèves dans la cour de l'école

Quelle joie et quelle excitation dans la cour de récréation : cette première neige permet de construire 3 bonhommes de neige, éphémères compagnons de jeux d'une journée !



Séance de Raconte -Tapis

C'est un moment très attendu et très apprécié des enfants : l'arrivée de Marlène avec une nouvelle histoire et un nouveau Raconte-tapis !

Ce tapis bien particulier permet de raconter une histoire en faisant évoluer les personnages dans le décor du tapis, qui recèle bien des cachettes et des surprises ! Nous avons le plaisir de l'accueillir tout au long de l'année scolaire.



Février

Le défilé de carnaval



Si vous rêvez de rencontrer des insectes à rayures ou à pois, des reines et princesses de tous pays et tous royaumes, des policiers, des super-héros de toutes les époques et de toutes les galaxies, alors RDV au grand Carnaval de l'école le jour du mardi Gras ! Ambiance festive assurée !

L'exposition Cigoline



Nous visitons l'exposition des travaux, réalisés par les enfants dans le cadre des NAP, installée à la mairie. Avec la complicité de l'artiste et écrivain Yolande JUNG, les enfants ont réalisé les illustrations de l'histoire de Cigoline, la cigogne, intitulée : « Le voleur de couleurs »



Mars

Visite à la chocolaterie



En visite dans une chocolaterie, les petits gourmets découvrent les secrets du chocolat et confectionnent leur propre moulage en chocolat !



Avril

La chasse aux œufs de Pâques



La chasse aux œufs est ouverte ! Une ribambelle de petits gourmets s'élance dans le jardin et dans la cour de l'école ! Belle récolte de chocolat : le panier est bien garni !

Les œufs iront garnir la belle poule fabriquée en classe avant de terminer au fond des petits estomacs affamés.



Mai

Visite guidée à la ferme



Si nous vous donnons des indices comme par exemples : chevaux, poney, chiens, écurie, box, foin, manège, carrière, van, marcher au pas, trotter, galoper, saut d'obstacle, tracteurs, ...

Pas de doute, nous sommes bien à la ferme de M. et Mme Ungerer.

Nous y découvrons la vie des chevaux grâce aux précieuses explications de la maman de Louis.

Des élections à l'école



C'est un grand jour pour tous les écoliers ! Munis de leur carte d'électeur, ils vont glisser leur premier bulletin dans une urne !

En effet, nous avons participé au Prix littéraire des Incorruptibles pour choisir le livre préféré de l'école parmi une sélection de 5 albums étudiés en classe.



Juin



Atelier de jeux de société avec les aînés du village

Petits et grands se sont retrouvés autour d'une même table pour une après-midi de jeux de société.

Avec un plaisir partagé, les joueurs débutants comme confirmés ont joué aux cartes, aux dominos, au jeu des petits chevaux, à la course des escargots, ...
Belle expérience intergénérationnelle !



Sortie au Musée du Jouet

La visite du musée du jouet à Colmar a permis de voyager dans le temps, pour découvrir les jouets et jeux d'autrefois, ceux des parents, des grands-parents, ... : ours anciens, poupées en porcelaine, dînette, chevaux de bois, voitures à pédales, circuits de petits trains, ...



Ateliers de jeux de société en famille

Cette fois, ce sont les parents qui sont venus nombreux à l'école pour une séance de jeux estivale, en plein air, pour le plus grand plaisir des enfants !

Nul doute que les jeux de société sont à consommer sans modération !

C'est la rentrée !



Septembre

En cette rentrée 2017-2018, l'école maternelle compte 53 enfants. Mme FOURCAULT a pris la relève de M. HUGUENIN à la direction de l'école.

La classe des Petits/Grands

26 élèves dont
13 en Petite section
13 en Grande section,

avec Mme Mélanie FOURCAULT
et Mme Mélanie LOUVIAUX (ATSEM)

La classe des Petits/Moyens

27 élèves dont
7 en Petite section
20 en Moyenne section,

avec Mme Marie-Hélène UNDREINER et M.
Antoine FRITZ
et Mme Sylvie BARON (ATSEM).

Octobre

La semaine du goût

Lors de la semaine du goût, tous les sens sont mis en éveil. Avec l'aide des parents, une dizaine de petits ateliers sont mis en place : on sent, on touche, on cuisine, on goûte, on écoute, on peint, on observe, on savoure ...

Il y en a pour tous les goûts !



Novembre

Une belle cabane pour les trottinettes

Surprise : au retour des vacances d'automne, comme par magie, une maisonnette en bois, décorée d'un mystérieux bonhomme de neige est apparue dans la cour de l'école !

C'est une grande cabane qui va nous permettre de ranger toutes nos trottinettes et les jeux de la cour !

Grand merci à la commune pour cette belle réalisation !



École et cinéma

Les deux classes de l'école maternelle se sont rendues à Dorlisheim, pour leur première séance de cinéma dans le cadre du parcours « École et cinéma ».

A l'écran : une série de 10 films d'animation de divers réalisateurs intitulée « EN SORTANT DE L'ÉCOLE ».



Décembre

Le Saint Nicolas

C'est toujours la fête quand Saint-Nicolas fait halte à l'école ! Tous les petits écoliers ont chanté en chœur en son honneur.

En guise de remerciements, il a distribué un Manele à chacun et a promis de revenir l'an prochain !



La fête de Noël des aînés du village

C'est toute une petite troupe de lutins de Noël qui s'est rendue à la fête de Noël des aînés, afin de présenter un magnifique récital de Noël.

Les enfants ne sont pas venus les mains vides : un petit cadeau fabriqué dans les ateliers secrets de l'école, est offert à chaque convive. Quelle belle rencontre !



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS



Parents d'élèves : Activités de l'association l'École en Fête En 2017

Ce début d'année est l'occasion de présenter les activités menées par l'association de parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), l'association l'École en Fête.

La rentrée scolaire de septembre 2017 a été marquée par l'achat groupé de fournitures scolaires, permettant aux parents de tirer les prix au maximum et ainsi de faire de substantielles économies.

La gourmandise des familles a été assouvie en toute bonne conscience en novembre par l'opération de vente de fromages du Jura. En effet, comme pour les autres opérations décrites ci-dessous, les bénéfices réalisés sont versés aux écoles afin de les aider dans le financement d'opérations diverses, comme des sorties scolaires ou l'achat de matériel.



La fête de Noël du samedi 16 décembre 2017 à la salle communale de Quatzenheim a été l'événement marquant de cette fin d'année. Cela a été l'occasion pour les familles de se retrouver lors d'un moment convivial. Les enfants ont montré à tous leurs productions, mises en vente sur le stand des écoles. Cette année, nous avons tous pu nous ébahir devant leurs dons de chanteurs, et même de danseurs pour certains. Des décorations de Noël confectionnées par quelques parents volontaires étaient également proposées à la vente. Et tous ont pu partager un repas où soupe au potiron rivalisait de saveurs avec soupe aux lentilles et saucisse, knacks et pâtisseries offertes par des parents.

L'association organisera quelques semaines avant Pâques, une vente de chocolats ce qui aidera à coup sûr le Lapin de Pâques dans ses livraisons dans les jardins et maisons de nos villages.

Une grande kermesse conclura l'année scolaire autour de jeux en tous genres, de grillades, salades et pâtisseries, dans une ambiance que tous espèrent festive. L'association l'École en fête remercie tous les parents bénévoles sans qui ces opérations ne pourraient pas se tenir et invite toute personne intéressée à la contacter (l.ecole.en.fete@gmail.com ou Mikaël Poutiers au 03.88.22.05.59).

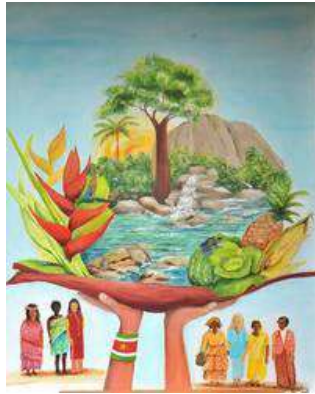


LA VIE DANS NOS PAROISSES

Paroisse protestante :

Journée mondiale de prière : le vendredi 2 mars 2018 à 20h à Hurtigheim

La Journée Mondiale de Prière des femmes est un mouvement international de femmes issues de toutes confessions chrétiennes. Le mouvement organise chaque année, dans le monde entier, le premier vendredi de mars, une "Journée de Prière" qui est célébrée à ce jour dans 170 pays différents. Chaque année, des femmes d'un pays et d'un continent différents préparent la célébration, choisissent les textes et rédigent les prières : cette année, ce sont des femmes du Suriname qui nous invitent à méditer sur la Création, le monde que Dieu a voulu et qu'il nous a confié et dont la Bible dit : « Voilà, c'était très bon » (Genèse 1, 1-31).



Et aujourd'hui ? En 2018, la vie harmonieuse des humains, des animaux et de la nature est déjà déséquilibrée... Nos sœurs attirent notre attention : sauvegarder la création est absolument nécessaire et nous sommes toutes et tous concernés !

Une équipe œcuménique de femmes de notre consistoire animée par la pasteur Caroline Ingrand-Hoffet (de Kolbsheim) vous invitent cordialement à une célébration différente, à la découverte d'un pays et de sa population : le Suriname. Découverte spirituelle, touristique et culinaire puisqu'une dégustation suit la célébration ! Ouvert à toutes et tous !

Semaine Sainte dans notre paroisse

En plus des cultes plus traditionnels de vendredi saint et Pâques, voici trois cultes « différents » sur lesquels nous attirons votre attention :

- **Culte de famille** le dimanche des Rameaux, le 25 mars à 10 heures à Wintzenheim : un culte qui se veut « intergénérationnel » pour fêter les Rameaux, ensemble, toutes générations confondues avec un déroulement et une liturgie adaptés en particulier aux plus jeunes.
- **Veillée du jeudi saint**, le 29 mars à Wintzenheim : une veillée méditative (avec la participation du P'tit Chœur) qui nous conduira de la Pâque juive à la Pâques chrétienne.
- **Veillée aux flambeaux** le samedi 31 mars : rendez-vous à 19 heures devant l'église de Quatzenheim, puis nous partirons pour un parcours dans la campagne, ponctué de textes méditatifs, pour nous mettre en route vers Pâques et la rencontre avec le Ressuscité.

Pour les enfants : chasse aux œufs

Le 8 avril 2018 de 10 à 12h, les enfants sont invités à se retrouver avec les monitrices de l'école du dimanche pour la chasse aux œufs. Même les enfants qui ne fréquentent pas régulièrement l'école du dimanche sont les bienvenus. Renseignements et inscriptions auprès de Corinne Bailleux (03.88.69.10.49).

Dates à retenir :

- **le 10 mai à 10h à Quatzenheim** (jeudi de l'ascension) : **culte en musique**. Ce culte est organisé en collaboration avec l'Association pour la Formation des Organistes des Eglises Protestantes (AFORGE) fera une large place à la musique : le P'tit Chœur, l'orgue et d'autres instruments feront un écrin de musique aux textes bibliques, liturgiques ou méditatifs.
- **le 27 mai à 10h à Wintzenheim** : **culte en alsacien**, dans le cadre du « Printemps pour notre langue » ("E friehjohr fer unseri Sproch"), célébré par le pasteur Daniel Steiner. Sie sin alli harzlich ingelode !!
- **Le dimanche 3 juin : Fête Paroissiale à Quatzenheim** : Culte en plein-air (10h30), barbecue (sur inscription)



Informations Relatives à la Communauté Catholique

La communauté catholique de l'Ackerland, qui rassemble les personnes de religion chrétienne, de confession catholique, qui résident à HURTIGHEIM, QUATZENHEIM, FURDENHEIM, HANDSCHUHEIM et ITTENHEIM fait partie de la Communauté de Paroisses « Les Portes du Kochersberg ». Notre communauté est appelée à être une « communauté de petites communautés » diverses, au sein desquelles les chrétiens peuvent être accueillis et accompagnés dans leurs différentes situations de vie, et trouver leur façon de vivre aujourd'hui l'annonce du bonheur qu'est l'Evangile.

Actuellement, 7 « petites communautés » offrent cet accueil et cet accompagnement :

- **La célébration des sacrements** : baptême (des enfants et des adultes), eucharistie, confirmation (adolescents et adultes), réconciliation, mariage, sacrement des malades (contact : Pierre LUCAS, diacre au 03.88.69.11.59)
- **L'accompagnement des enfants du primaire** : Contact : Marlène LOTZ au 06.84.20.78.90
- **L'accompagnement des jeunes du secondaire** : Contact : Anne-Raphaëlle CLAUSS au 03.88.69.15.40
- **L'accompagnement des familles en deuil et la célébration des funérailles** : Contact : Pierre LUCAS, diacre, au 03.88.69.11.59
- **Le Mouvement Chrétien des Retraités (MCR)** sous la forme d'une journée de fraternité le troisième mardi de chaque mois : Contact : Pierre LUCAS, diacre, au 03.88.69.11.59
- **L'association Orphelins du Kenya - Ackerland** : Contact : Josiane LUCAS, au 03.88.69.11.59

Des messes sont célébrées dans l'Ackerland, les premier et troisième samedis du mois à 18h30 en l'église d'ITTENHEIM. Attention : Le Premier samedi de décembre la messe est célébrée à HURTIGHEIM, et le premier samedi de mars à FURDENHEIM.

Horaires et lieux des messes dans la Communauté de Paroisses :
www.ittenheim.fr/fr/information/90696/paroisse-catholique

Des célébrations œcuméniques sont célébrées en l'église d'ITTENHEIM pour la veillée de Noël, en janvier dans la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, en mars pour la journée mondiale de prière des femmes, à 6h00 du matin le jour de Pâques.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser :

- à Christian WAGNER, 27a route des Romains à HURTIGHEIM - Téléphone : 03 88 69 10 47
- à Pierre LUCAS, diacre, 7 rue des Vergers à ITTENHEIM - Courriel : pierrejosiane.lucas@laposte.net, téléphone : 03.8869.11.59/06.87.62.24.09 qui se tient à votre service plus particulièrement pour la préparation et la célébration des baptêmes, mariages, et funérailles.
- M. le Curé René-Philippe RAKOTO, au presbytère 11 rue de la Mairie à GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, courriel : ludovicrakoto@hotmail.fr, téléphone fixe : 03.8856.42.51/07.70.60.19.26



HURTIGHEIM

Assemblée Générale du 28 décembre 2017

Après les salutations et les mots de bienvenue, le président Jean-Jacques RUCH remercie les membres présents et félicite l'ensemble du comité pour un regain d'activités au courant de l'année 2017.

Le Rapport d'activité 2017 est présenté par le secrétaire Jean RUCH à l'aide d'un diaporama et de vidéos. Marches pédestres, sorties vélo, pétanque, nettoyage de printemps et crémation des sapins ont été évoqués. Quelques nouvelles activités : sorties VTT escalade, et une soirée Halloween ont fait leur apparition. Ces 2 dernières destinées aux plus jeunes ont attiré des adeptes en nombre. Le président met l'accent sur le succès qu'a suscité la soirée du 13 juillet avec



Sur les routes de Corse



Du côté du Mont Ste Odile

Un soir d'été, à la pétanque



feux d'artifice et retraite avec lampions. Quant à la section vélo elle a fait part du magnifique séjour en Corse avec comme point d'orgue les 128 km du tour du Cap Corse. Le président rappelle par ailleurs les liens étroits qui unissent les cyclistes à la ligue contre le cancer depuis 3 ans. Dans ce cadre ils ont participé une nouvelle fois au Relais de la Vie en amenant la flamme de

Belle affluence le soir du 13 juillet



Hurtigheim à Sarre-Union ville étape de l'édition 2017. En avril, pour la même cause, les cyclistes ont participé à l'opération une rose, un espoir en vendant des roses sur le parking du Super U à Truchtersheim. Les dons sont intégralement reversés en faveur de la Ligue contre le Cancer.

Nouveautés 2017 :



président ne manque pas de remercier Jacky pour les nombreux services rendus à l'association durant les 24 années passées au sein du comité.

Pour clore la soirée, Thomas RUCH présente une vidéo d'une sortie au fort de Schoenenbourg datant de 1998. L'occasion pour l'assemblée de se remémorer quelques souvenirs vécus il y a presque 20 années déjà. La soirée se termine autour d'un verre de vin chaud et des «stolles» du nouvel an.

Prochains rendez-vous dès maintenant réservez-vous ces dates, de plus amples renseignements vous arriveront ultérieurement

Sortie VTT
Tous les 1^{er} dimanche du
mois à 9 heures
Parking Carai

18 mars 2018
Marche pédestre
Durée 5 heures

24 mars à 9 heures
Nettoyage de printemps
Rue de l'École
A midi soupe au pois et saucisses
offerts par la commune

Avec l'arrivée des beaux jours (mi-mars début avril)

Sortie vélo
Tous les mardis à 13h30
parkina Carai

Pétanque
Tous les lundis à 17h
City Stade

Séjour Vélo
Du 9 au 16 juin
En Lozère



Association Socio Culturelle et
Sportive de Hurtigheim

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le bilan de l'année 2017

Depuis janvier 2017 la section de Quatzenheim-Hurtigheim-Furdenheim intervient sur les **3 communes** et ce pour tous types d'interventions.

Depuis le 1 janvier 2017, la section a été alertée 79 fois par le CTA (centre de traitement des alertes) pour diverses interventions.

- 21 secours à personnes,
- 6 accidents sur la voie publique,
- 3 feux,
- 2 épuisements de locaux,
- 3 relevages- brancardage,
- 3 captures d'animal,
- 39 nids de guêpes,
- 2 PCZI (Poste de Coordination Zone d'Intervention).

SPV : un engagement citoyen

Le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la population.

Il exerce les mêmes activités que le sapeur-pompier professionnel.

Parallèlement à son métier ou à ses études, il contribue aux missions de sécurité civile de toute nature confiées au SDIS.

POUR ETRE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE IL FAUT :

- Être motivé(e) et disponible.
- Avoir l'esprit d'équipe et vouloir se mettre au service des autres.
- Aimer l'action et être en bonne condition physique.
- Chercher une activité qui sort de l'ordinaire.

CONDITIONS

- Avoir 16 ans au moins (avec accord du représentant légal pour les mineurs).
- Jouir de ses droits civiques (ou pour les étrangers des droits équivalents reconnus dans l'État dont ils sont ressortissants).
- Être en règle vis-à-vis du service national (pour les étrangers vis-à-vis des obligations du service national de l'État dont ils sont ressortissants)
- Ne pas faire l'objet de condamnations incompatibles avec la fonction de sapeur-pompier (ou pour les étrangers de condamnation de même nature dans l'État dont ils sont ressortissants)





Association des donneurs de sang bénévoles du Kochersberg.

Faire un don du sang, c'est accepter le prélèvement de sang par du personnel médical de façon volontaire, et sans exiger de compensation financière. Dans le cas du don du sang total, une fois le prélèvement effectué, à raison de 400ml en moyenne par donneur, la séparation des composants sanguins principaux est effectuée. Ainsi, globules rouges (ou hématies), plaquettes et plasma sont entreposés en attente de besoins. Le don du sang par aphérèse implique la séparation des cellules au moment du prélèvement, celles qui ne sont pas recherchées sont réinjectées au donneur.

Donner son sang : à quelles conditions :



Être en forme

Il est préférable de faire un don du sang quand on est forme.



Peser au minimum 50 kilos



Ne pas être à jeun

Le don du sang est plutôt conseillé après une collation.



Être âgé de 18 à 70 ans

Après 60 ans, le don est soumis à l'approbation d'un médecin de collecte de l'EFS, Pour un don de plasma ou de plaquettes, il faut être âgé de 18 à 65 ans.



Nombre de dons autorisés chaque année :

- Pour les hommes, 6 dons du sang sont autorisés chaque année.
- Pour les femmes, 4 dons du sang sont autorisés chaque année

Après le don l'association des donneurs de sang bénévoles du Kochersberg vous invite à un repas.

Donnons notre sang. Le sang c'est la vie.

Ci-après le calendrier des collectes de sang pour l'année 2018 pour le regroupement :

- Le jeudi 08 mars 2018 de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Furdenheim.
- Le jeudi 03 mai 2018 de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Quatzenheim.
- Le jeudi 09 août 2018 de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Furdenheim.
- Le jeudi 04 octobre 2018 de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Osthoffen.
- Le jeudi 06 décembre 2018 de 17 h à 20h dans la salle des fêtes à Quatzenheim.

Les bénévoles du Kochersberg remercient les donneurs, encouragent les nouveaux donneurs à venir aux collectes ; et vous souhaitent une bonne année 2018.



Ecole de Musique DES PIANISTES À L'HONNEUR SUR LE PLAN NATIONAL

Une fois de plus, l'école de musique dirigée par Daniel Jurquet a obtenu d'excellents résultats lors des épreuves régionales des EMA (Ecoles de Musique Associées). Ce rendez-vous annuel a réuni près de 300 candidats à la MAC de Bischwiller.

Les jeunes musiciens ont interprété avec brio les morceaux imposés par le jury. Fruit d'un travail sérieux effectué sous la houlette de leurs professeurs Anne-Catherine Stieber et Daniel Jurquet. Ces belles prestations ont permis à la délégation de rapporter 16 premiers prix coupes, 8 deuxièmes prix plaquettes et 10 élèves sont sélectionnés pour les finales nationales qui se dérouleront à Rungis en octobre. Lors de ce concours, Anne-Catherine Stieber a innové en présentant un 6 mains piano qui a décroché non seulement un 1er prix coupe, mais aussi une sélection pour les finales.

PALMARÈS:

ACCORDÉON:

Poussin: 2e prix Plaquette: Léa Roth
Débutant : 2e prix Plaquette: Romane Keller

ACCORDÉON VARIÉTÉ :

Préparatoire 2: 2e Plaquette :**Maud Bertrand**

PIANO DIVERTISSEMENT:

Poussin: 2e prix Plaquette: Noam Suss
Débutant: 1er prix Coupe: Julie Kibler
Initiation 1: 1er prix Coupe : Sydney Funfrock
Initiation 2: 1er prix Coupe: Duy-Mattéo Collotte
Préparatoire 2: 1er prix Coupe : **Lyse-Anh Collotte**
Fin 1^{er} cycle : 1er prix Coupe : **Maï-Eva Collotte, Jules Keil**

PIANO VARIÉTÉ:

Poussin : médaille d'or: Capucine Heil
Initiation 1: 1er prix Coupe : Sydney Funfrock
Initiation 2: médaille d'argent: Alexandra Spatz
Fin 1^{er} cycle : 1er prix Coupe : **Jules Keil**

PIANO:

Poussin - de 6 ans: 1er prix Coupe: Lise Huck, Anna Spatz
Débutant: 1er prix Coupe: Clara Beurai; médaille d'or: Thomas Jardinier
Initiation 1: 2e prix Plaquette: Paul Poutiers-Stievenard, Etan Richter, Clémence Laugel
Initiation 2: 2e prix Plaquette: Sébastien Pratviel

PIANO 4 MAINS:

Préparatoire 1 : 1er prix Coupe : **Lyse-Anh & Duy-Mattéo Collotte; médaille d'or: Alexandra & Pierre Spatz**

PIANO 6 MAINS:

Fin 1^{er} cycle 1er prix Coupe: **Maud Bertrand, Alexine Piecko & Clara Schott**

CLAVIER:

Débutant: médaille d'or: Nathan Suss

Nota : Les noms en gras sont qualifiés pour les finales

L'école de musique propose des cours d'accordéon, de clavier, de chant, de piano et de formation musicale chaque jeudi et samedi à l'école. Un jardin musical accueille également les enfants de 3-4 ans. Pour tout renseignement: www.danieljurquet.com ou 06.08.49.45.85.



Les lauréats et leurs professeurs



Association des producteurs de fruits de Hurtigheim et environs

Vous aimez jardiner, les arbres, les fleurs, les fruits, la nature et les plantes en général,

L'association des Producteurs de Fruits de Hurtigheim et Environs

est prête pour vous apprendre le monde végétal, à sauvegarder les vergers de notre village, à préserver les espaces naturels.

Outre les cours de taille fruitière, sorties à thème, notre objectif est aussi de vous apporter des conseils pour le jardinage, la création, l'aménagement ou la transformation et l'entretien de votre jardin d'agrément. Alors venez nous rejoindre : **Contact:** Michel Pfrimmer: 03.88.37.15.43

Récit du Voyage à Roville-aux-Chênes

En septembre, les arboriculteurs se sont rendus dans le département des Vosges pour une sortie très instructive.

Le matin était réservé à la visite de l'école d'horticulture et de paysage à Roville-aux-Chênes. Après un accueil chaleureux avec café et brioche, Pierrelcin Mario professeur au sein de l'établissement, présente les différentes formations qui y sont dispensées. Puis ce fut au tour de la visite du verger conservatoire qui s'étend sur 1 ha et qui a été créé après la tempête de 1999 à l'initiative du Conseil Général des Vosges. Plus de 300 fruitiers ont été plantés dont 150 variétés différentes afin de préserver les jardins familiaux et le patrimoine arboricole local. Des zones enherbées non fauchées pour permettre la prolifération des insectes, l'apport de compost au pied des arbres, la mise en place de haies bocagère pour créer un nouveau biotope pour la faune locale sont des pratiques journalières au sein du verger. Aucun apport d'engrais ni de traitement phytosanitaire complète une démarche axée sur le respect de l'environnement. Une démonstration sur un pommier d'une greffe par écussonnage et d'une greffe à l'anglaise par fente clôture la visite du jardin. Avant de remonter dans le bus, les participants admirent le chêne de 600 ans qui trône devant l'établissement et qui fait la réputation du village.

Après un repas vosgien copieux, la visite du jardin des callunes est au programme de l'après-midi. Un magnifique parc paysager créé en 1996 sur un champ de bataille de la grande guerre qui avait laissé place à une décharge municipale par la suite. 800 espèces de bruyère côtoient des rhododendrons, des azalées qui s'épanouissent à l'ombre de pins sylvestres. Un lac avec sa cascade, un petit cirque de grès rose qui indique la présence d'anciennes carrières, des érables et des bouleaux agrémentent cet écrin naturel qui s'étend sur 4ha.

Après une journée bien remplie, sur le chemin du retour, les participants, la mine réjouie, songeaient déjà à la prochaine destination.

**Assemblée Générale
Vendredi 26 janvier 2018
à 20 h Salle communale**

**Cours de taille
Samedi 1^{er} mars 2018 à
14 h devant la mairie**





A VOS AGENDAS

Heures d'ouverture de la Mairie:

Lundi de 10h à 12h
Mardi de 17h à 19h
Jeudi de 10h à 12h
Vendredi de 11h à 13h

Ouverture du Bureau de Poste Ittenheim

Lundi : 13h30 - 16h30
Mardi : 13h30 - 16h30
Mercredi : 13h30 - 16h30
Jeudi : 13h30 - 16h30
Vendredi : 13h30 - 16h30
Samedi : 9h00 - 11h30

Horaires d'ouverture du Trèfle (Communauté de Communes):

lundi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
mardi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
jeudi : 13h00 - 17h00 (fermé le matin)
vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
samedi : 8h30 - 11h30

Collectes de sang en 2018 (De 17 h à 20 h)

Furdenheim : jeudi 08 mars
Quatzenheim : jeudi 3 mai
Furdenheim : jeudi 9 août
Ostoffen : jeudi 4 octobre
Quatzenheim : jeudi 6 décembre

Association des Producteurs de Fruits de Hurtigheim et environs

L'assemblée générale aura lieu le
Vendredi 26 janvier 2018 à 20h00
dans la salle communale

Cours de taille
Samedi 3 mars 2018 à 14 heures
Rendez-vous devant la mairie

Association Socioculturelle et Sportive de Hurtigheim

Nettoyage de Printemps-Ochterputz
Samedi 24 mars 2018 à 9 heures
Rendez-vous rue de l'école

Communauté de Communes Kochersberg - Ackerland

Semaines des Alternatives au
Pesticides 2018 du
Vendredi 16 mars au samedi 7 avril
(voir programme détaillé page 11)

Communauté de Communes Kochersberg - Ackerland

2018
Année de la citoyenneté



Commune de HURTIGHEIM

INFORMATIONS UTILES AU 1^{er} janvier 2018

MAIRIE 1 place de la Liberté	Tél	03.88.69.02.09
	Fax :	03 88 69 15 88
	e-mail:	mairie@hurtigheim.fr

Le Maire	Jean-Jacques RUCH	06 77 53 06 72
1er Adjoint au Maire	René URBAN	03.88.69.10.38
2ème Adjoint au Maire	Claude GRIMM	03.88.69.08.22
Secrétaire de Mairie	Maeva SCHAUDEL	03.88.69.02.09
Directrice de l'école	Mélanie FOURCAULT	03.88.69.16.50
Professeur classe maternelle	Marie-Hélène UNDREINER	03.88.69.16.50

Com. de Com. Kochersberg Ackerland	Accueil	03.88.69.76.29
Le Trèfle Truchtersheim	Déchets	03.90.29.26.09
Gendarmerie	faire le 17	
Gendarmerie de Truchtersheim		03.88.69.60.08
SAMU	faire le 15	
Numéro d'urgence Européen	faire le 112	
Sapeurs Pompiers	faire le 18 ou le 118 à partir d'un portable	
Chef de Section des Pompiers	Denis BARON	03.69.26.12.23
SOS Mains Strasbourg		03.88.67.44.01
SOS Médecins 67		03 88 75 75 75
Centre antipoison		03.88.37.37.37
Pharmacie à Ittenheim	Le Relais	03.88.69.00.14
Pharmacies de Garde		32 37
Réseau d'aides et d'écoute		
Drogue, alcool, tabac info service		0800.23.13.13
Allo enfance maltraitée	faire le 119	
Fil santé jeunes		08 00 23 52 36
Sida info service		08 00 84 08 00
Aide à la personne	UTAMS à SAVERNE	03 69 33 20 00
Assistance Sociale (sur rendez-vous)	Mme Christine ZILLIOTTO	03.68.33.89.44
Enfance et petite enfance		
Relais Assistantes Maternelles	Mme Céline IVARS	03.88.51.00.03
ram.wiwersheim@alef.asso.fr		06.89.50.74.72
Périscolaire Furdenheim	Les P'tits Caïds	03 88 64 92 48
Périscolaire Quatzenheim	Les P'tites Fugues	03 88 59 30 13



Commune de HURTIGHEIM

INFORMATIONS UTILES AU 1^{er} janvier 2018

Vie associative

Association Socioculturelle & Sportive	Jean-Jacques RUCH	03.88.69.07.29
Arboriculture	Michel PFRIMMER	03.88.37.15.43
Association des Aînés	Nathalie FORRLER	06 85 08 08 59
Conseil Presbytéral	Michèle HAESSLER	03.88.69.15.69
Madame la Pasteur	Claire DE LATTRE DUCHET	03.88.69.00.88
Trésorier de Truchtersheim	M. BARDON	03.88.69.60.58
Centre des Finances Publiques - Impôts 14, rue des petits Champs	Schiltigheim	03.88.19.16.20
Conciliateur de justice		06.84.49.26.98
Principale du collège de Truchtersheim.	Mme JEDLIKA	03.88.59.69.10
Centre Technique (Conseil Départemental)	Wasselonne	03.69.06.72.85
Electricité de Strasbourg	Accueil clientèle	03.88.20.60.60
	Dépannage	03.88.18.74.00
SFR/Numericable	Service clients	39.90
	Commercial	10.55
Gaz de Strasbourg	Accueil clientèle	03.88.75.20.20
	Sécurité	03.88.75.20.75
Service des Eaux (SDEA)	Schiltigheim	03.88.19.29.19
Service du Cadastre	Schiltigheim	03.88.19.16.20
Entreprise de ramonage	FISCHER (Bouxwiller)	03 88 70 76 74
La Poste	Ittenheim	36.31
Collecte des ordures ménagères	le mardi matin (<i>sauf semaine avec jour férié</i>)	
Collecte du papier/plastique	le jeudi matin tous les 15 jours semaine paire (<i>sauf semaine avec jour férié</i>)	
Apport volontaire verres et vêtements:	des conteneurs sont à disposition chemin du Kleinfeld au début de la piste cyclable menant à Furdenheim	
Déchetteries Dossenheim et Pfulgriesheim:	<i>Voir les horaires page 10</i>	
Bus Réseau 67	Consulter le panneau Arrêt Eglise 09.72.67.67.67 des fiches horaires sont disponibles à la mairie.	

Ont contribué à ce numéro: De Lattre Duchet Claire – Fourcault Mélanie - Grimm Claude –Pfrimmer Michel - Poutiers Mikaël - Schaudel Maeva - Ruch Jean-Jacques - Urban René et Christiane - Undreiner Marie Hélène - Wagner Christian

*Le Maire, les Adjointes,
le Conseil Municipal,
et l'ensemble du Personnel
vous souhaitent*



Dec 2017


*une bonne et heureuse
année 2018*